

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAULSéance du mardi 01^{er} octobre 2024

2024 - 111	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 25/09/2024
	Date d'affichage : 25/09/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 1^{er} octobre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, DEHEZ, COLY, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

Mme EDE a donné procuration à M. ETIENNE

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Secrétaire de séance : M. Julien DEHEZ

OBJET :

AUTORISATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE POUR L'ORGANISATION ET LE REGLEMENT DU CONCOURS DE LA PLUS BELLE CARTE DE VŒUX

CONSIDERANT le choix de la collectivité d'organiser un concours de la plus belle carte de vœux par la mise en place d'un règlement de concours,

CONSIDERANT que le règlement comporte des dates, modalités de participation, composition du jury, déclaration de résultat avec remise de prix et récompense ainsi que des informations liées aux droits et à la communication de données personnelles,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

- **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à lancer le concours de « la plus belle carte de vœux » et valider le règlement et la mise en place de ses dispositions (organisation/dates, modalités de participation, composition du jury, résultats et récompenses, responsabilités, informations nominatives, obligations, renseignements, bulletin d'inscription, autorisation pour les mineurs).



- **ACCEPTE** les modalités du lancement du concours et de son règlement tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **03 octobre 2024**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20241001 – DE2024111
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).